JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

La menace d'un nouveau confinement semble écartée pour le moment, après l'instauration d'un couvre-feu qui vide aujour-d'hui les rues de notre village dès 18 h. Avec les congés scolaires, tout est devenu étrangement calme, après l'effervescence des tronçonneuses qui ont rabattu largement les platanes des avenues. Ils en avaient besoin.

Mais l'élagage des platanes n'est pas la seule information que nous voulons partager avec vous.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce nouveau numéro des Échos.

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES



L'association Tourisme et Cadre de Vie vous invite à son premier concours des maisons fleuries.

Alors, habitants amoureux des jolies plantes, à vos jardinières et râteaux !
La période d'inscription s'ouvrira le 1er avril et se clôturera le 28 mai 2021.
Vous pourrez contacter la Mairie par téléphone ou par mail. Une fiche d'inscription et le règlement du concours seront disponibles au secrétariat et sur le site internet de la Mairie.

Ce concours gratuit ouvert à tous les lauranais sera composé de deux catégories :

- 1. Maison avec jardinet/jardin
- 2. Maison sans jardin

Un jury décernera les 1^{ers} et 2^{es} prix dans chaque catégorie. De jolies récompenses vous attendent! Rendez-vous le 1^{er} avril pour plus d'infos en mairie ou auprès de Barbara Sibille 06 82 36 75 29.

ÉLAGAGE



Une sévère taille a été effectuée sur les platanes bordant les routes départementales qui traversent notre village. Au total plus de cent arbres ont été élagués pour un montant d'environ 25 000 € financés par le département. L'objet de cet entretien est d'améliorer l'état sanitaire des arbres et de réduire au maximum les nuisances, dégâts aux toitures, excès de chutes de feuilles à l'automne qui risquent de boucher les avaloirs. Les plantations communales (voiries et espaces publics), seront, elles, élaguées dans un deuxième temps. L'entreprise spécialisée qui a effectué les travaux a été amenée, en effet, à se rendre sur le Canal du Midi, pour intervenir en urgence.

CHANTIER D'INSERTION À LAURE

Vous avez certainement remarqué que le muret en pierres situé au bord de l'ancien chemin de Peyriac, juste avant le croisement avec la route de Puichéric, avait été restauré.



Cette réalisation a été effectuée, à la demande de la municipalité, par un chantier d'insertion « restauration du patrimoine », sous l'égide du CIAS de Carcassonne Agglo. Le service « chantiers d'insertion » de Carcassonne Agglo Solidarité a pour objectif de mettre à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail et ainsi leur permettre d'acquérir un savoir-faire, d'apprendre à travailler en équipe, ou encore de reprendre confiance.

La prestation est prise en charge par l'Agglo de Carcassonne, la mairie n'ayant à supporter que le coût de la fourniture des matériaux, et l'intendance des employés.

BASSIN ÉCRETEUR DES ARQUES

Cet ouvrage de rétention situé en amont du bassin hydrographique des Arques fait partie, avec le barrage du lac, du dispositif de régulation des eaux des bassins versants sur lesquels est situé le village. Le projet comprend une digue en remblai étanche compacté d'une longueur de 140 m, doté d'un évacuateur de surface et d'un pertuis de fond. Cette digue est caractérisée par une hauteur moyenne de 4 à 5 m et une hauteur maximale par

rapport au fond du talweg de 9 à 10 m. L'ouvrage permettra ainsi d'écrêter un volume de plus de 73 000 m³.



Actions menées sur le site :

Dans la semaine du 18/01/21, L'entreprise CUMA de Villalier a effectué des travaux de nettoyage au profit de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives); elle a aussi créé une piste vers le Nord pour relier les sites des futurs travaux sur le barrage du Ruchol.

Dans la semaine du 01/02/21, l'INRAP est intervenu pour réaliser des fouilles sur toutes les parcelles d'emprise de l'ouvrage et n'a rien mis au jour qui entraînerait un arrêt du projet.

PAROLE DE VIGNERONS



Nous rencontrons pour cette nouvelle édition Barbara et Pierre Sibille. Arrivés à Laure-Minervois en 2015, ils ont créé ensemble le Domaine Sibille sur la base d'un très joli domaine existant en bio. Alors Barbara et Pierre comment arrivez-vous à fonctionner dans le contexte actuel? « La vigne ne connaît pas la crise! Actuellement nous finissons la taille, l'attachage des baguettes et quand les sols seront ressuyés le broyage des sarments. Dans la foulée, le compost

pourra être épandu et les sols à nouveau travaillés. En cave, le millésime 2020 est prêt à être embouteillé.

Les clients sont dans les starting blocks! » nous répond Pierre. « La crise sanitaire nous a obligé à adopter de nouvelles façons de vendre nos vins: par la création d'un site internet marchand par exemple ou encore par la participation à des visioconférences pour rencontrer des acheteurs étrangers. Nous sommes moins sur les routes et dans les aéroports et davantage devant nos ordinateurs. » complète Barbara. Vous gardez le moral? « Toujours! » nous répondentils en cœur. « Nous restons optimistes. Le printemps arrive et le Minervois a de beaux jours devant lui. »

PRÉVENTION « CITOYENS SAUVETEURS »

Toute personne qui prodigue les gestes de premiers secours bénéficie désormais d'un statut de « Citoyen Sauveteur ». L'objectif de ce statut est d'enlever la peur d'agir pour sauver une vie. Car le pire face à un arrêt cardiaque, c'est de ne rien faire.

En France, les victimes d'arrêt cardiaque inopiné ont 3 à 4% de chance de survie, contre 20 à 40% dans les pays anglo-saxons ou scandinaves. Chaque minute qui passe fait baisser le taux de survie de 10%.

Dans la plupart des cas, un témoin est sur place mais ce n'est seulement que dans 40 à 50% des cas qu'un massage cardiaque est pratiqué. Grâce au nouveau statut, celui qui agit est exonéré de toute responsabilité, même dans le cas d'un massage cardiaque non maîtrisé provoquant des lésions. La loi prévoit également d'élargir les formations aux gestes de premiers secours.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Vous avez un problème de consommation, de voisinage, de location, commercial, internet etc, un conciliateur de justice se tient à votre disposition, **gratuitement** et sans cotisation, de façon confidentielle, à Rieux Minervois le 1^{er} et 3^e lundi du mois, de 14h à 17h et à Villeneuve Minervois de 9h à 12h. La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Prendre rdv au 0667971271, ou par mail : revelrichard@orange.fr

LA SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LAURE RECRUTE

Si tu es né(e) en 2008-2009, si tu aimes apprendre avec discipline, rigueur, don de soi, si tu es sportif(ve), si tu veux aimes apprendre avec discipline, rigueur, don de soi, si tu es sportif(ve), si tu veux vivre une expérience unique... Tu apprendras les techniques de secours à personnes et de lutte contre l'incendie, alors rejoins-nous. Renseignements au : 04 68 78 24 08 de 18 à 20 heures.

Ou tous les samedis matin (période scolaire), au centre de secours de Laure. Tél. 04 68 78 24 03, fax 04 68 78 24 03 portable 06 72 83 88 60.

INFOS DIVERSES

Réorganisation

des Finances Publiques

Suite à cette réorganisation et à la disparition de la trésorerie de Peyriac-Minervois, pour vos informations ou démarches vous devrez aller sur le site impots.gouv.fr ou appeler le 08 09 40 14 01. En ce qui concerne les impôts, contactez le sip.carcassonne-@dgfip.finances.gouv.fr ou faites le 08 09 40 14 01. Pour les factures locales, (cantines, hôpital etc.) même adresse mail ou téléphonez au 04 68 10 21 60. Pour les amendes, payez chez votre buraliste agrée affichant le logo « paiement de proximité », partenaire agrée de la direction générale des impôts, ou téléphonez au 04 68 11 78 16. Vous retrouverez plus de précisions sur ces démarches sur notre site internet laure-minervois.fr

Infos COVID

Carcassonne Agglo met à disposition des navettes gratuites AR entre votre domicile et les centres de vaccination, si vous avez plus de 75 ans ou êtes vulnérables sans moyens de locomotion.

Marche à suivre :

- Réserver votre place au centre de vaccination en appelant le 08 00 54 19 19
- Réserver la navette gratuite en appelant le 04 68 47 82 22

Important : vous devrez réserver la navette 48h avant votre rendez-vous de vaccination.